

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79075

Objet

GROUPE SCOLAIRE "PELLETAN"

Remplacement de la
chaudière.

Marché VIDEAU

DATE DE CONVOCATION

25 juin 1979

DATE D'AFFICHAGE

25 juin 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 19

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le vingt neuf juin à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, LACHAUD, BOUTET, BOUCHET, BUJARD,
DUFOUR, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN,
BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET, M. CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. PAPEAU par M. GUICHAOUA, Melle FOUCHÉ par M.
BOUCHET, M. COLLE par M. BOUTET, M. TETARD par M. LIS, Me TAP
par M. CABAL.

Absents : MM. VIAUD, POUGET, MONTRON

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Au cours des derniers mois, l'état de la chaudière du
G.S. PELLETAN s'est aggravé. La production de chaleur étant insuffi-
sante et la consommation de combustible étant en augmentation,
il était urgent de procéder à une transformation de l'installation.

Les Services Techniques Municipaux, en liaison avec les
services E.D.F. - G.D.F. ont étudié la possibilité d'alimenter la
chaufferie du G.S. PELLETAN en gaz de ville, combustible plus
avantageux que le fuel domestique.

Une consultation auprès d'entreprises locales a été lancée
pour le remplacement de la chaudière.

Il ressort de cette consultation :

Entreprise MONTICO Robert	} n'ont pas répondu
Entreprise ROY Claude	
Entreprise S.A.P.R.	78.213.34
Entreprise VIDEAU	77.122.08

que l'entreprise VIDEAU a présenté l'offre la plus avantageuse
tant sur le plan technique que financier.

./.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure un marché négocié avec l'Entreprise VIDEAU pour le remplacement de la chaudière du G.S. PELLETAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les articles 308 et 309 du Code des Marchés Publics

Vu le projet de marché et notamment les propositions présentées par l'Entreprise VIDEAU,

Vu le résultat favorable de l'étude réalisée aux fins d'alimentation de la chaufferie en gaz de ville,

Considérant la nécessité et l'urgence des travaux à entreprendre,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier ADjoint agissant par délégation, à conclure un marché négocié avec l'Entreprise VIDEAU, rue Voltaire à ROCHEFORT S/Mer, le montant des prestations étant fixé à SOIXANTE DIX SEPT MILLE CENT VINGT DEUX FRANCS (77.122 Frs 00) toutes taxes comprises.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 903.100, Article 232.11 du Budget Primitif pour l'exercice 1979.
- de solliciter les aides et subventions de l'Etat, au titre des économies d'énergie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-SUR-MER, le 28 AOUT 1979

Le Maire-Président

Lucien CREISSER